



HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260324-2026\_DELBU\_006-DE  
Reçu le 25/03/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 24 mars 2026

Membres en exercice : 4  
Présents : 3  
Procurations : /  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
5 mars 2026

### DELIBERATION N° BU 2026 - 006

#### Mandatement d'un expert indépendant en vue de la mise en œuvre du vote électronique pour les élections 2026 des représentants du personnel

L'an deux mille vingt-six, le 24 mars, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M<sup>me</sup> Christiane MOSNIER, 2<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M<sup>me</sup> Sophie COURTINE, 3<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Lieutenant-colonel Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
- Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement opération.

Était excusé :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DELIBERATION N° BU 2026-006 : Mandatement d'un expert indépendant en vue de la mise en œuvre du vote électronique pour les élections des représentants du personnel**

Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) et la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) seront renouvelés par voie électronique du 22 au 25 juin 2026, conformément à la délibération du CASDIS du 13 mars 2026.

Par ailleurs, le comité social et territorial (CST) ainsi que l'ensemble des commissions administratives paritaires (CAP) seront renouvelées par voie électronique du 7 au 10 décembre 2026, conformément à la même délibération du CASDIS.

La société Kercia a été choisie comme prestataire dans le cadre du vote électronique lors des élections du CCDSPV et de la CATSIS par décision du BCASDIS du 30 septembre 2025. Le choix du prestataire pour les élections de décembre a été reporté.

En application du décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours et notamment de son article 5, les scrutins nécessitent une expertise indépendante destinée à vérifier le respect des garanties prévues par ce même décret.

Trois cabinets d'expertise ont été sollicités et ont proposé les tarifs suivants :

Cabinet d'expertise	CCDSPV / CATSIS	CCDSPV / CATSIS CAP / CST
Demaeter	2160 € TTC	
Itekia	2160 € TTC	
Expertis Lab		2160 € TTC

Les aspects techniques sont similaires. Expertis Lab a été retenu par de nombreux SDIS au vu de son forfait global pour les deux élections et apparaît comme le mieux disant.

**Les membres du bureau valident le choix du cabinet Expertis Lab comme expert indépendant dans le cadre du vote électronique lors des élections CCDSPV, CATSIS, CAP et CST de 2026.**

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

  
MARIE-AGNES PETIT

